

## L'anaphore résomptive avec recatégorisation

Mélynda Salcedo Daval

Université de Lorraine & Laboratoire ATILF

### RÉSUMÉ

*Cet article étudie le mécanisme de recatégorisation dans les anaphores résomptives. Nous avons observé que les anaphoriques résomptifs sont souvent le lieu où se fait un véritable travail de reformulation de la référence. L'objectif de cet article est de passer en revue les différentes motivations et circonstances qui peuvent être à l'origine de ce mécanisme. Pour ce faire, nous nous intéressons à deux problèmes majeurs : les finalités pragmatiques de la recatégorisation, notamment argumentatives, et l'utilisation des ressources lexicales en contexte. Nous faisons l'hypothèse que quatre causes au moins peuvent être à l'origine du mécanisme de recatégorisation dans les anaphores résomptives.*

### ABSTRACT

*This paper investigates the mechanism of recategorization in resumptive anaphora. We observe that resumptive anaphors are often the occasion of significant reformulation of the reference. The aim of this paper is to examine various factors which may be at the source of this mechanism. In order to do that, we consider two main issues: the pragmatic (e.g. argumentative) goals of recategorization, and the use of lexical resources in context. We believe that at least four different causes may be at the source of the mechanism of recategorization in resumptive anaphora.*

### 1. Introduction et définition

Une anaphore résomptive est une opération qui consiste à reprendre, au moyen d'une expression référentielle, la situation désignée par une proposition ou plusieurs propositions qui ont été formulées précédemment. Les principaux types d'expressions référentielles qui peuvent assumer cette fonction sont les syntagmes nominaux définis, démonstratifs et les pronoms. J'emploie le terme de situation tel qu'il est utilisé en sémantique verbale, pour désigner ce à quoi réfère un contenu propositionnel. Observons l'exemple (1)<sup>1</sup> :

- (1) **Le fantôme leur était apparu sous les espèces d'un monsieur en habit noir** qui s'était dressé tout à coup devant elles, dans le couloir, sans qu'on pût savoir d'où il venait. **Son apparition** avait été si subite qu'on eût pu croire qu'il sortait de la muraille.

LEROUX G., *Le fantôme de l'Opéra*

Le nom *apparition* de l'anaphorique résomptif est le dérivé nominal du lexème verbal *apparaître* présent dans la proposition antécédente. Le contenu sémantique est le même dans *apparaître* et *apparition*. Nous qualifions alors cet exemple comme une anaphore résomptive par nominalisation. Il faut préciser que ce type d'anaphore n'est qu'un sous-type d'anaphore résomptive.

Observons l'exemple (2) :

---

<sup>1</sup> Dans tous mes exemples, l'expression anaphorique est écrite en caractères gras et soulignée, la séquence antécédente en caractères gras.

- (2) **Le drôle était venu, sans vergogne, se planter devant la belle Marguerite, et il la contemplait en faisant des mines d'homme ébloui.** Ce manège ne semblait pas déplaire à Mlle Paulet [la belle Marguerite], car elle souriait, mais Freneuse étouffait de colère.  
DU BOISGOBEY F., *Le crime de l'omnibus*

Contrairement à l'exemple (1), l'anaphorique résomptif doit reprendre non plus une proposition mais deux propositions. Selon nous, le nom *manège* est alors utilisé pour reprendre et désigner les situations décrites par les deux propositions précédentes (*Le drôle était venu se planter..., il la contemplait en faisant des mines...*). Une difficulté lorsqu'on travaille sur l'anaphore résomptive est celle qui consiste à délimiter précisément l'antécédent. Pour cet exemple, nous interprétons le nom « manège » grâce aux deux prédicats verbaux qui sont « se planter devant quelqu'un » et « contempler quelqu'un en faisant des mines d'homme ébloui ». Nous nous sommes appuyés sur la définition suivante : le nom « manège » signifie un comportement adroit et artificieux d'une personne pour arriver à ses fins d'une manière indirecte (TLFi<sup>2</sup>).

Il y a dans le sens du nom « manège » quelque chose d'intentionnel. On aurait pu avoir, par exemple, le syntagme nominal « ce jeu » comme anaphorique résomptif. A l'inverse, un syntagme nominal comme « ces mouvements » semble être moins approprié. On ne retrouve pas cette dimension volontaire, en tout cas planifiée.

L'auteur se montre plutôt habile en matière d'usage du lexique. Nous dirons alors que le nom *manège* revient ici à recatégoriser lexicalement ces deux situations. C'est précisément ce type d'anaphore qui sera étudié dans cet article.

Dans une première section, je présenterai différents travaux qui traitent de ce sujet. Puis dans un deuxième temps, je définirai les notions de disponibilité lexicale, de catégorisation et de recatégorisation. Enfin, je terminerai en présentant quelques exemples d'anaphores résomptives avec recatégorisation en esquisant une typologie.

## 2. Etat de la question

L'anaphore résomptive avec recatégorisation a déjà été étudiée par différents auteurs. Je vais maintenant pour chaque auteur, donner l'appellation pour désigner ce phénomène, accompagnée d'un exemple et d'un commentaire<sup>3</sup>.

Tout d'abord, Moirand dans son article intitulé « Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite » (1975), étudie quelques exemples d'anaphore conceptuelle que nous pouvons rapprocher de ce que nous appelons anaphore résomptive avec recatégorisation. Observons (3)<sup>4</sup> :

- (3) Devant la montée de révélations sur les activités de la CIA, la Maison-Blanche a cru nécessaire de faire savoir, lundi 10 mars, que « l'administration du président Ford n'a pas été mêlée directement ou indirectement à des tentatives d'assassinat de personnalités politiques étrangères, et qu'il en sera de même aussi longtemps que M. Ford sera président ». Comment a-t-on pu en arriver à **cette étrange protestation d'innocence** ? (*ibid.*, p.66)

Moirand écrit ceci « le substantif verbal paraphrase l' « idée » du locuteur primitif mais paraît empreinte de la subjectivité du commentateur [...] ». Nous pouvons souligner deux points importants concernant cet exemple.

Tout d'abord, une remarque concernant l'antécédent : jusqu'à présent, dans les exemples d'anaphores résomptives que nous avons vus, l'antécédent était ce qu'on appelle une situation. Dans (3), l'expression anaphorique ne reprend pas une situation mais une réalité événementielle à caractère énonciatif. En nous appuyant sur les travaux de Cornish (1995), on peut distinguer ici un

<sup>2</sup> TLFi : *Trésor de la Langue Française informatisé*.

<sup>3</sup> Tous les commentaires des exemples sont mes observations et non celles des auteurs.

<sup>4</sup> Pour les exemples empruntés, l'expression anaphorique est écrite en caractères gras.

« déclencheur d'antécédent » qui est l'énonciation, et le véritable antécédent qui est la réfutation du discours cité. Celle-ci implique des assertions antérieures (certains ont dit ou écrit que l'administration du président Ford avait été mêlée à des tentatives d'assassinat). De ce fait, il s'agit bien d'une protestation d'innocence.

Deuxième remarque, cette énonciation reprise sous la forme d'un syntagme nominal est recatégorisée. En effet, il y a recatégorisation pour deux raisons :

- D'une part, cette anaphore résomptive donne une interprétation illocutoire d'une énonciation.
- D'autre part, le journaliste utilise l'adjectif « étrange ». Il y a ici une part de subjectivité de la part de ce dernier ; soit lui-même trouve cela bizarre, soit il utilise cet adjectif pour traduire le sentiment de la population américaine qui, elle aussi, peut trouver cela bizarre. Cet exemple est difficile à interpréter aujourd'hui. En effet, cette histoire remonte à plus de trente ans et nous ne connaissons pas forcément tout ce qu'il s'est passé à l'époque.

Passons maintenant à une autre terminologie pour désigner le même phénomène. Dans leur article « Anaphores résomptives et reformulations » (2007) , Kara et Wiederspiel nommeront ces anaphores, des anaphores résomptives conceptuelles axiologiques.

- (4) Mais qu'en est-il du droit de vivre lorsque celui-ci n'opère plus, lorsqu'il est interdit d'accomplir ce devoir qui y donne accès, lorsque devient impossible ce qui est imposé ? On sait qu'aujourd'hui sont en permanence obturés ces accès au travail, aux emplois, eux-mêmes forclos de par l'impéritie générale, ou l'intérêt de quelques-uns, ou le sens de l'Histoire – le tout fourré sous le signe de la fatalité. Est-il normal, dès lors, ou même logique, d'imposer ce qui fait absolument défaut ? Est-il seulement légal d'exiger ce qui n'existe pas comme condition nécessaire de survie ? On s'acharne néanmoins à perpétuer **ce fiasco**. On s'entête à tenir pour la norme un passé révolu, un modèle évanoui ; à donner pour sens officiel aux activités économiques, politiques et sociales, cette course aux spectres, cette invention d'ersatz, cette distribution promise et toujours différée [...]
- (*ibid.*, p. 113-114)

Les auteurs n'ont pas précisément délimité ce à quoi réfère l'expression anaphorique *ce fiasco*. Nous comprenons cet exemple de la manière suivante : *ce fiasco* permet de reprendre et de synthétiser, sous la forme d'un syntagme nominal, tout le texte qui précède. En réalité, on suppose que des personnes ont remarqué qu'il y avait des difficultés à trouver un emploi, qu'il existait de nombreux et divers problèmes dans notre société actuelle ; c'est cette accumulation de faits qui est résumée par le syntagme nominal démonstratif *ce fiasco*.

Passons maintenant à l'étude de Llamas Saíz C. qui parle de « métaphore conceptuelle » dans son article intitulé « Interpretación del discurso ajeno : la anáfora conceptual metafórica en la noticia periodística » (2010).

- (5) El PP ha decidido del temporal y de la gestión de Fomento una gran baza de oposición para atacar la ineficacia del Gobierno. [...] Rajoy convirtió a la ministra de Fomento, Magdalena Álvarez, en su mejor argumento para elevar el tono de oposición, y la calificó de 'pesadilla'. « 'Es inaceptable que España tenga al frente de la responsabilidad en materia de Fomento, a una ministra como la que hay. Resulta simplemente inaceptable y pido su dimisión'. Así se despachó el líder popular en el transcurso de su disertación en apoyo del candidato gallego, Alberto Núñez Feijóo, e incluso fue más lejos cuando afirmó que la 'ineficacia' del ministerio de Magdalena Álvarez 'se ha extendido por tierra, mar y aire' dijo que si continúa al frente de la cartera de Fomento es por la 'soberbia' del presidente del Gobierno y el 'desprecio' a los ciudadanos. [...] en territorio favorable, Rajoy no se detuvo en **sus ataques** a la ministra, a la que incluso otorgó un papel de gafe. [...] (*El País*, 11/01/2009), (*ibid.*, p. 111)

Voici quelques passages que nous avons traduits : Rajoy a qualifié la ministre de

l'équipement de « cauchemar ». Il est inacceptable que l'Espagne ait une telle ministre. Rajoy demande sa démission. Le ministère de Magdalena Álvarez est inefficace.

Les propos de Rajoy sont catégorisés comme une « attaque » par le journaliste ; C. Llamas Saíz parle de métaphore conceptuelle élargie.

Terminons avec l'article d'Apothéloz intitulé « Nominalisations, référents clandestins et anaphores atypiques » (1995), où il est question d'anaphore atypique.

- (6) Kurosawa, 84 ans cette année, n'est toujours pas décidé à céder la place : sur le mode de l'ironie, *Madadayo* (1993), son dernier film en date, matérialise **cette tranquille obstination** sur la personne d'un autre créateur : l'écrivain Hyakken Uchida. (*Info CCN*, 1994), (*ibid.*, p. 15)

Le syntagme nominal démonstratif *cette tranquille obstination* permet de reprendre la proposition *Kurosawa [...] n'est toujours pas décidé à céder la place*. Selon Apothéloz, « les informations-supports consistent à faire état d'un certain comportement (ne pas céder la place) » (*ibid.*, p. 15.) On a alors une recatégorisation lexicale du procès (*ne pas céder la place*, recatégorisé par *cette tranquille obstination*). Les informations-supports consistent à faire état d'un certain comportement et l'expression anaphorique désigne ensuite un attribut psychologique.

Nous classons cet exemple comme un cas limite dans le sens où on est à la frontière entre les anaphores résomptives et les anaphores associatives. Nous ne considérons pas cet exemple comme une anaphore résomptive avec recatégorisation car il n'y a pas de constante référentielle entre ce qui est désigné par la séquence antécédente et ce qui est repris dans l'expression anaphorique. Il nous a tout de même semblé intéressant de présenter un exemple de ce type pour mettre en avant la difficulté à catégoriser les anaphores résomptives.

A l'exception de l'exemple (6), on qualifiera tous les exemples que nous venons de citer d'anaphores résomptives avec recatégorisation. On peut voir une certaine diversité. En effet, sur trois exemples, nous remarquons déjà des différences quant au contenu anaphorisé. Nous avons donc vu qu'un anaphorique résomptif pouvait reprendre une situation ou une réalité événementielle à caractère énonciatif. L'objectif de cet article est de présenter des exemples d'anaphores résomptives avec recatégorisation et d'en dégager une typologie.

### **3. Les notions de disponibilité lexicale, catégorisation et recatégorisation**

#### **3.1 La question de la disponibilité lexicale dans la langue**

Pour les exemples que nous venons d'observer, nous avons vu que la question est toujours de savoir de quelle manière nous pouvons reprendre une séquence antécédente. Ceci renvoie au problème de la disponibilité lexicale, qui est au centre de notre travail de recherche.

En réalité, c'est un problème que l'on retrouve dans tout discours. Lorsque l'on s'exprime, on est « enfermé » dans des catégories pré-construites de la langue. Il y a d'une part, le stock lexical d'une langue donnée, c'est-à-dire, tout le vocabulaire de cette langue. Et à l'intérieur de celui-ci, chaque locuteur va avoir à sa disposition certaines ressources lexicales. C'est pour cette raison que nous parlons de disponibilité lexicale. Dès que nous parlons ou que nous écrivons, nous faisons toujours des choix sur le lexique que nous utilisons.

Toute désignation au moyen d'un nom réalise une opération de catégorisation. L'entité désignée a alors le statut de référent ou d'objet-de-discours, ces objets-de-discours se construisant en situation d'énonciation. Les notions de catégorisation et de recatégorisation renvoient ainsi au lexique et au problème de la disponibilité lexicale. Plusieurs travaux ont montré que les anaphores coréférentielles et les anaphores résomptives peuvent être une opportunité pour recatégoriser le référent (par exemple : Apothéloz et Reichler-Béguelin 1995, Conte 1996, Dubois et Mondada 1995).

#### **3.2 La question de la disponibilité lexicale dans les anaphores résomptives**

Quand le locuteur produit une anaphore résomptive, il doit choisir entre plusieurs expressions référentielles celle qui conviendra le mieux. Nous devons alors nous poser la question suivante : Qu'est-ce qui conditionne le choix d'une expression référentielle anaphorique dans une anaphore résomptive ?

Derrière la notion de disponibilité lexicale, il y a l'idée d'un mécanisme non conscient produit par le locuteur. Dans le cas des anaphores résomptives, le locuteur va être amené à se poser plusieurs questions pour choisir l'expression référentielle qui servira d'expression anaphorique. La première question est la suivante : existe-t-il un dérivé nominal du verbe utilisé dans la proposition antécédente et qui représente rigoureusement le même concept que le verbe ?

Si la réponse est affirmative, le locuteur dispose de plusieurs solutions qui sont :

- La nominalisation : l'anaphorique résomptif est un nom dérivé morphologiquement du verbe. Par exemple, *Il a vendu... Cette vente.*
- La supplétion : un lexème est supplétif quand il remplace un lexème qui pourrait exister mais qui n'existe pas dans la langue. Il y a alors une lacune lexicale et celle-ci peut parfois être compensée par un nom morphologiquement non apparenté au verbe mais dont le sens est identique au sens de ce dernier. Par exemple, *Il est tombé... La chute.* Le nom « chute » est un lexème de substitution.
- La quasi-synonymie : le nom de l'expression anaphorique aura un sens se rapprochant du verbe de la séquence antécédente. C'est un exemple du type *Ils discutaient... Cette conversation.*
- L'hyponymie : le locuteur utilisera un nom général pour reprendre la séquence antécédente. On retrouve des noms à faible contenu sémantique tels que *situation, événement, fait, etc.*
- La recatégorisation : c'est le fait d'utiliser un autre concept pour reprendre la ou les proposition(s) antécédente(s).

Si la réponse à la question « existe-t-il un dérivé nominal du verbe utilisé dans la proposition antécédente et qui représente rigoureusement le même concept que le verbe ? » est négative, le locuteur se posera alors une deuxième question : existe-t-il un nom supplétif qui permette de reprendre la proposition antécédente ? Si la réponse est affirmative, un nom supplétif sera alors utilisé. Si à l'inverse, la réponse est négative, il faudra alors se demander s'il existe un quasi-synonyme, et ainsi de suite.

Les anaphoriques résomptifs sont souvent le lieu où se fait un véritable travail de reformulation et de recatégorisation de la référence. Dans ce type d'anaphores, ce qu'il s'agit de désigner est assez complexe ; il s'agit de reprendre (sauf exception) sous la forme d'un syntagme nominal, une situation, (qui se présente sous la forme d'une ou de plusieurs propositions). Quand on étudie l'anaphore résomptive avec recatégorisation, le problème de la disponibilité lexicale se pose dans le sens où une reprise anaphorique résomptive suppose l'utilisation d'un certain lexique et suppose aussi l'existence de ce dernier dans la langue. La question de la visée argumentative du locuteur doit aussi être prise en compte.

### 3.3 La recatégorisation et ses motivations

La recatégorisation renvoie à un type de relation lexicale qui existe entre le nom-tête du syntagme nominal anaphorique et le prédicat verbal de la séquence antécédente dans une anaphore résomptive. Nous considérons qu'il y a recatégorisation dans les anaphores résomptives dès qu'il y a changement de lexème entre la séquence antécédente et l'expression anaphorique. Plus précisément, on parlera de recatégorisation pour des cas autres que la nominalisation, le supplétisme, la quasi-synonymie ou l'hyponymie (qui sont eux aussi des sous-types d'anaphores résomptives).

Quelles sont les motivations de la recatégorisation ? On peut faire l'hypothèse que quatre causes au moins, peuvent être à l'origine de ce mécanisme :

- quand un dérivé nominal construit morphologiquement sur le verbe existe mais pour éviter une répétition, le locuteur décide de recatégoriser la séquence antécédente.
- quand le locuteur ne trouve pas de dénomination ayant le même sens que le verbe utilisé dans la proposition anaphorisée. L'utilisation d'un nom recatégorisant permet alors de pallier cette lacune lexicale.
- quand l'anaphorique résomptif reprend plus d'une proposition. Il faut alors nécessairement trouver un nom susceptible de désigner synthétiquement plusieurs contenus propositionnels. Quand il ne s'agit pas d'un nom fortement hyperonymique, ou à faible contenu sémantique, ce nom est presque toujours recatégorisant.
- on rencontre également ce mécanisme de recatégorisation quand le locuteur veut exprimer un point de vue particulier sur la situation désignée. La recatégorisation est alors davantage intentionnelle.

#### 4. Les anaphores résomptives avec recatégorisation

##### 4.1 Les cas où la recatégorisation est obligatoire

Cette section sera consacrée à l'observation d'exemples issus de mon corpus. Nous les avons classés selon la distinction recatégorisation obligatoire/recatégorisation non-obligatoire. Il est important de préciser que lorsque la recatégorisation est inévitable, c'est-à-dire qu'il n'existe ni dérivé nominal construit sur le verbe, ni nom supplétif, ni quasi-synonyme et enfin, ni hyperonyme, il n'est pas exclu que le sujet parlant puisse donner son point de vue. De la même façon, lorsqu'on peut éviter la recatégorisation, ce n'est pas pour autant que le locuteur ne cherchera pas à exprimer son point de vue.

Cette étude a été réalisée à partir d'un corpus d'une centaine d'exemples, regroupant aussi bien des textes littéraires datant du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, que des extraits issus de la presse. Observons ces deux exemples :

- (7) Mais depuis trois jours, Binos attendait inutilement au *Grand-Bock* son partenaire préféré. **M. Piédouche n'y venait plus**, et **cette éclipse inattendue** contrariait énormément Binos, qui brillait du désir de le consulter sur l'affaire de l'omnibus.  
DU BOISGOBEY F., *Le crime de l'omnibus*.

Ce qu'il s'agit de reprendre ici sous la forme d'un syntagme nominal est le prédicat verbal « ne plus venir ». De quel(s) moyen(s) le locuteur dispose-t-il ? L'auteur aurait pu utiliser un quasi-synonyme comme « absence » par exemple, mais il a préféré utilisé une métaphore, qui donne un petit côté esthétique au texte. On peut également relever l'adjectif « inattendue » qui permet de transcrire la surprise du personnage nommé Binos.

- (8) **En hiver des crues inondaient ces berges à présent bétonnées, se propageaient aux habitations riveraines, noyaient les caves, calamités** dont la rumeur bruissait avant qu'elles ne surviennent et leur succédaient longtemps après leurs ravages.  
J-M DELACOMPTEE, *Ecrire pour quelqu'un* (exemple emprunté à D. Apothéloz)

L'expression anaphorique *calamités* permet de reprendre toute une énumération : « les crues inondent les berges, elles se propagent aux habitations riveraines, noient les caves ».

Ici, la recatégorisation intervient non pas à cause d'une lacune lexicale mais par la présence de plusieurs prédicats verbaux qui doivent être repris sous la forme d'un seul syntagme nominal. Si nous avons seulement eu la première proposition *En hiver des crues inondaient ces berges à présent bétonnées*, nous aurions pu avoir comme anaphorique résomptif, le syntagme nominal *ces inondations*. La difficulté est de trouver un syntagme nominal qui permette de condenser trois

prédicats verbaux.

Remarquons que le syntagme nominal anaphorique ne contient pas de déterminant. Cette absence de déterminant s'explique par le fait que toute la séquence (*calamités [...] après leurs ravages*) est une apposition. Cet anaphorique résomptif se trouve juste après la séquence antécédente et clôt une énumération. Ce texte court est proche de l'écriture journalistique où « calamités » aurait pu servir de titre pour un paragraphe suivant.

- (9) **Puis, le public redevint froid; les scènes suivantes furent trouvées ennuyeuses. C'est à peine si le vieux Bosc, un Jupiter imbécile, la tête écrasée sous une couronne immense, dérida un instant le public, lorsqu'il eut une querelle de ménage avec Junon, à propos du compte de leur cuisinière. Le défilé des dieux, Neptune, Pluton, Minerve et les autres, faillit même tout gâter. On s'impatientait, un murmure inquiétant grandissait lentement, les spectateurs se désintéressaient et regardaient dans la salle. Lucy riait avec Labordette; le comte de Vandevres allongeait la tête, derrière les fortes épaules de Blanche; tandis que Fauchery, du coin de l'oeil, examinait les Muffat, le comte très grave, comme s'il n'avait pas compris, la comtesse vaguement souriante, les yeux perdus, rêvant.** Mais, brusquement, dans ce malaise, les applaudissements de la claque crépitérent avec la régularité d'un feu de peloton.  
ZOLA E., *Nana*

*Ce malaise* permet de reprendre tout le texte qui précède. *Ce malaise* permet de faire référence à la gêne ressentie par les spectateurs, qui est décrite par un ensemble de réactions et de comportements face au spectacle. Il y a d'une part ce qui se passe sur scène (le vieux Bosc ne fait pas beaucoup rire le public et le défilé des Dieux, non plus) et d'autre part, ce qui se passe dans le public (les spectateurs s'impatientent : certains rient, certains se détendent, certains regardent les autres spectateurs et d'autres encore rêvent).

Nous rapprochons cet exemple de l'exemple (6) dans le sens où il se situe à la frontière des anaphores résomptives et des anaphores associatives. Dans ce court extrait, l'auteur commence par décrire des faits visibles et constatables, sur lesquels on infère des statuts psychologiques. On est proche des anaphores atypiques relevées par Apothéloz (1995).

- (10) **Suspicieux, autoritaire, atteint d'une jalousie quasi pathologique, le mari de Régine lui infligea un véritable enfer.**  
**Je l'avais constamment sur le dos, raconte-t-elle.**  
**Tout était prétexte à des brimades: Pourquoi souris-tu? Ce plat n'est pas assez salé...**  
**Il téléphonait plusieurs fois par jour pour savoir ce qu'elle faisait à la maison . Ce harcèlement moral alla crescendo et les deux enfants en furent eux aussi victimes.**  
*Le Monde, 2002-2003*

Cet exemple est différent des trois précédents dans la mesure où l'expression anaphorique *ce harcèlement moral* permet de résumer des comportements verbaux et non verbaux. Elle se situe à la fin de la séquence textuelle et clôt une énumération. Celle-ci n'est pas exhaustive; on peut lire *Tout était prétexte à des brimades*, cette proposition laisse entendre qu'il s'est passé d'autres événements.

On peut relever la prédication « lui infligea un véritable enfer » qui prépare, en quelque sorte, le nom choisi pour l'expression anaphorique. Cette proposition est le véritable antécédent de l'anaphore résomptive et ce qui suit, ce sont des exemples de comportements verbaux et non verbaux illustrant ce que peut être « infliger un véritable enfer à quelqu'un ».

Tout comme l'exemple (3) de Moirand, l'anaphorique résomptif désigne une réalité événementielle à caractère énonciatif.

Suite à l'observation de ces exemples, il semblerait qu'il existe au moins deux cas dans lesquels la recatégorisation est obligatoire :

- On doit recatégoriser la séquence antécédente quand il n'existe pas de dénomination lexicale ayant le même sens que le verbe utilisé dans cette dernière. La recatégorisation vient ici

- pallier une lacune lexicale.
- On doit également recatégoriser la séquence antécédente quand l'anaphorique résomptif reprend plus d'une proposition (ou une séquence textuelle plus ou moins longue). La difficulté consiste à trouver le nom « juste » permettant de condenser deux prédicats verbaux (ou plus).

#### 4.2 Les cas où la recatégorisation n'est pas obligatoire

Passons maintenant à l'observation d'exemples où la recatégorisation ne semble pas être obligatoire et essayons d'en déterminer les raisons.

(11) A la une (*Titre*)

« Robert Pandraud : « La police n'a plus de chefs »

(*Sous-titre*) :

Aujourd'hui **les Français ont peur**. Il faut restaurer le pouvoir des commissaires

(*Dans le texte*) :

Les Français, victimes de la délinquance et de la criminalité, ont peur. Pour faire disparaître ce sentiment, il faut installer l'insécurité chez les truands. Celui qui s'exprime ainsi est l'homme de France qui connaît le mieux les problèmes de police et de sécurité. Robert Pandraud : actuellement directeur du cabinet de Jacques Chirac, il a dirigé avant 1981 la police nationale, collaboré avec cinq ministres de l'Intérieur. (*France soir*).

*Les faits divers : polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle*, Petitjean A., 1987.

Dans (11), le journaliste emploie le nom *sentiment* pour reprendre la proposition *les Français ont peur*. Il aurait très bien pu utiliser le nom « peur » mais sans doute pour éviter une répétition, il a préféré utiliser un nom recatégorisant.

(12) François Hollande s'était cru habile, au plus fort de sa campagne présidentielle, en proposant, tout à trac, de **taxer à 75 % les plus hauts revenus**. Belle trouvaille, croyait-il, de nature à mobiliser son camp, en renouant avec un imaginaire aussi vieux que la gauche : "Faire payer les riches !" Quelques mois plus tard, cette mesure symbolique se révèle désastreuse.

*Le Monde*, 07.01.2013

Remarquons que de tous les exemples que nous venons d'observer, (12) est le premier pour lequel un dérivé nominal construit sur le verbe existe. En effet, nous avons bien à notre disposition le nom « taxation » pour reprendre le verbe « taxer ». Il existe également le nom « impôt » que l'on peut considérer comme un quasi-supplétif. Nous allons expliquer pourquoi le scripteur a préféré utiliser le nom « mesure » ici.

Est-ce que « mesure » est un hyperonyme de « taxation » ? Dire d'une mesure touchant aux impôts qu'elle est symbolique, c'est voir cette mesure comme ayant principalement des « effets » symboliques, c'est-à-dire idéologiques plutôt que réellement économiques. D'autre part, le nom « mesure » renvoie explicitement à la notion de finalité. En effet, celui qui prend une mesure a pour but de produire des changements. Or, cette dimension n'existe pas dans le sens du nom « taxation ». On a un donc un exemple dans lequel un dérivé nominal construit sur le verbe existe, mais ce dernier n'ayant pas le même sens dans ce contexte, n'est pas utilisé et le locuteur doit alors recatégoriser la séquence antécédente.

Une dernière remarque motive notre choix de classer cet exemple comme une anaphore résomptive avec recatégorisation. Tout au long de l'extrait, on peut relever le syntagme verbal *s'était cru habile*, l'adverbe *tout à trac* ou encore le discours rapporté *belle trouvaille* qui laissent apparaître une certaine mise à distance du journaliste. Ce dernier décide d'employer l'adjectif « symbolique » dans le sens où cette mesure est là pour calmer les esprits.

(13) Antoine n'avait écouté ses récriminations que d'une oreille, de manière discontinue, entre ses voyages **pour monter les caisses, qu'il entassait dans le séjour. Il avait souvent à entreposer son**



**matériel du ciné-club mais, cette fois, c'était un véritable déménagement.** Elle protesta contre **cette invasion** parce que, hier, elle avait fait un peu de ménage. Elle avait nettoyé les vitres et rangé le séjour, à peu près en ordre, pour une fois.  
GARAT A-M., *Pense à demain*

Dans (13), nous relevons du discours narrativisé (*Elle protesta contre cette invasion [...] ménage*) et du discours indirect libre mimétique<sup>5</sup>. Les paroles du personnage sont écrites comme elles auraient pu être prononcées ; il s'agit de *à peu près en ordre, pour une fois*. C'est le personnage « elle » qui aurait pu dire cela de cette façon.

Dans ce court extrait, on est en présence de deux personnages, Antoine et « elle ». Antoine voit les caisses qu'il entasse dans le séjour comme un déménagement alors que le personnage « elle », voit cela comme une invasion. Etant donné que l'anaphorique résomptif se trouve dans du discours indirect libre, le nom recatégorisant invasion reflète vraisemblablement le point de vue du personnage « elle ». De plus, on a le prédicat verbal *X a protesté contre ce N* ; qui conduit à cette interprétation.

(14) [Titre] "Les stéréotypes sur la pauvreté sont déshumanisants" [archivé]

**"Tire-au-flan", "assistés", ces attaques** attisées par des discours politiques culpabilisants surgissent régulièrement dans le débat pour stigmatiser ceux qui ont recours aux minima sociaux. Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes), décrypte ces préjugés et trace des pistes pour une autre approche de l'aide aux personnes dans la détresse.

<https://www.secourspopulaire.fr/les-stereotypes-sur-la-pauvrete-ont-pour-fonction-devacuer-une-responsabilite-collective>, 16.09.2014

Les noms *tire-au-flan* et *assistés* ont des guillemets de propos ou discours rapportés. Ces noms servant d'expressions anaphoriques sont utilisés avec une valeur prédicative ; ils fonctionnent comme des énoncés. Ils forment à eux-seuls un énoncé dont la valeur illocutoire est celle d'accusation.

L'anaphorique résomptif est à la fois catégorisant et recatégorisant. D'une part, il fallait trouver un nom qui permette de reprendre l'acte langagier consistant à traiter certaines personnes de « tire-au-flan » et « assistés » qui n'est pas catégorisé dans la séquence antécédente. Le nom *attaque* catégorise alors ce dernier. Dans cet exemple, l'anaphorique force le locuteur à s'engager.

A la vue des exemples observés dans cette section, le mécanisme de recatégorisation peut être présent :

- quand le scripteur souhaite éviter une répétition,
- quand le locuteur ou scripteur souhaite exprimer son point de vue,
- quand on a le point de vue d'un personnage,
- quand il s'agit de recatégoriser une réalité événementielle à caractère énonciatif, non catégorisée dans la séquence antécédente.

Dans ces différents cas, il n'est plus question de lacune lexicale comme dans les exemples où la recatégorisation est inévitable. Pour les exemples (11) à (14), c'est le locuteur ou scripteur qui décide d'employer un nom recatégorisant pour les différentes raisons que nous venons d'énoncer.

## 5. Conclusion

Pour conclure, nos hypothèses de départ s'avèrent être vérifiées. Nous pouvons avancer que sept causes peuvent être à l'origine du mécanisme de recatégorisation.

- Il n'existe pas de dénomination lexicale ayant le même sens que le verbe présent dans la séquence antécédente.

<sup>5</sup> Nous empruntons ce terme à L. Rosier (*Le discours rapporté en français*, 2008).

- L'anaphorique résomptif reprend plus d'une proposition, voire une séquence d'énoncés.
- Le locuteur souhaite exprimer un point de vue particulier sur la situation désignée.
- L'énonciateur souhaite donner le point de vue d'un personnage, autre que l'énonciateur principal.
- La séquence antécédente désigne une réalité événementielle à caractère énonciatif qui n'a pas encore été catégorisée en termes d'actes langagiers.
- Le scripteur souhaite apporter une touche esthétique à son texte en employant une métaphore.
- Le scripteur souhaite éviter une répétition.

Au cours de cette étude, plusieurs problèmes ont été soulevés :

Tout d'abord, nous avons constaté qu'il était difficile de définir avec précision la notion-même de recatégorisation. Pour expliquer ce mécanisme, on doit passer par la notion de disponibilité lexicale et par le mécanisme non conscient produit par le locuteur pour choisir une expression référentielle. Puis, nous avons remarqué que dans certains cas, la frontière est extrêmement ténue entre anaphore résomptive avec recatégorisation et anaphore associative<sup>6</sup>. Enfin, nous avons observé que sept causes, au moins, pouvaient être à l'origine du mécanisme de recatégorisation dans les anaphores résomptives.

Cette étude étant en cours, il est alors envisagé de continuer ces recherches sur un corpus plus important en poursuivant ces différents objectifs : répertorier toutes les causes qui amènent à recatégoriser la séquence antécédente, dresser une typologie des anaphores résomptives avec recatégorisation et trouver des critères qui permettent de distinguer anaphore résomptive avec recatégorisation et anaphore associative.

## Bibliographie

- APOTHÉLOZ D. (1995). Nominalisations, référents clandestins et anaphores atypiques. *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)*, n° 23, pp. 143-173.
- APOTHÉLOZ D., REICHLER-BEGUÉLIN M.-J. (1995). Construction de la référence et stratégies de désignation. *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)* n°23, pp. 227-271.
- CONTE M.-E. (1996). Anaphoric encapsulation. *Belgian journal of linguistics* 10, pp. 1-10.
- CORNISH F. (1995). Référence anaphorique, référence déictique, et contexte prédicatif et énonciatif. *Sémiotiques* n°8, pp. 31-55.
- DUBOIS D., MONDADA L. (1995). Construction des objets de discours et catégorisation : une approche des processus de référenciation. *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)*, n° 23, pp. 273-302.
- JOHNSEN L.-A. (2010). Anaphore et recatégorisation des objets-de-discours en français parlé. *Directions actuelles en linguistique du texte*, Ligia Florea et al., vol 2, pp. 23-31.
- KARA M., WIEDERSPIEL B. (2007). Anaphores résomptives et reformulations. In : Mohamed Kara (sous la dir. de), *Usages et analyses de la reformulation*. Metz : CELTED, coll. Recherches linguistiques n° 29, pp. 97-121.
- LLAMAS SAÍZ C. (2010). Interpretación del discurso ajeno : la anáfora cocneptual metafórica en la noticia periodística, *Revista de Investigación Lingüística*, n° 13, pp. 107-126.

<sup>6</sup> On fait référence à la notion d' « anaphore atypique » (Apothéloz, 1995).

- MOIRAND S. (1975). Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite. *Langue française*, n°28, pp. 60-78.
- ROSIER L. (2008). *Le discours rapporté en français*. Paris : Ophrys.
- WHORF B. L. (1969). *Linguistique et anthropologie*. Paris : Denoël.